

Jean-Pierre CORDIER adjoint aux finances et en charge du projet « multiservices » fait le point sur :

- *l'état des finances de la commune.*
- *La situation du « Point Multiservices » et les évolutions prévues en 2013*

Où en sont nos finances et comment se présente l'année 2013 ?

En cette période de crise, d'austérité et de recherche d'économies, nous pouvons nous attendre à des restrictions de la dotation de l'état envers les collectivités locales. Il est donc important de savoir comment se situent les finances de notre commune.

Concernant les investissements :

En 2010, 2011 et 2012 nous avons réalisé des investissements importants dont les ordres de grandeur sont les suivants:

- | | |
|---|-----------|
| ○ Bâtiment communal pour le stockage du matériel | 100 000 € |
| ○ Remise en état des chemins et routes communales | 560 000 € |
| ○ Interconnexion du réseau d'eau potable | 140 000 € |
| ○ Création du PMS (Point Multi Services) | 250 000 € |

Ces investissements représentent donc une dépense totale de plus de 1 million d'euros. C'est très élevé pour une petite commune comme la nôtre mais :

Certaines dépenses s'imposaient, c'est le cas de ;

- La remise en état des chemins et routes suite à la catastrophe naturelle de 2008
- L'interconnexion du réseau d'eau potable entre « le Théron » et « le Joncas »
En effet, la précarité récurrente de l'alimentation en eau en période de sécheresse rendait nécessaire une réalisation urgente de ces travaux.

D'autres ont été considérées comme étant prioritaires pour faire évoluer notre commune, lui apporter des atouts nouveaux et offrir aux Saint Paulins un certain nombre de services attendus (résultat de l'enquête réalisée en 2009) à travers la création d'un « Point Multi Services »

Ces projets ont été reconnus par tous comme étant essentiels, nous avons réussi à mobiliser et à faire converger les compétences et les soutiens financiers pour ne laisser à la charge de la commune qu'un minimum d'environ 20% de la dépense. Néanmoins, pour faire face à cette dépense, nous avons bien évidemment eu recours à un emprunt mais celui-ci est venu remplacer celui qui avait été contacté pour la salle polyvalente et qui arrivait à échéance en 2010

La charge financière de remboursement de la dette n'a donc pas augmentée et nous avons ainsi été en mesure de réaliser ces importants travaux sans pour autant augmenter les impôts locaux (voir tableau ci-joint)

Concernant le Fonctionnement :

Compte tenu de l'inflation, les charges courantes ont naturellement tendance à augmenter (salaires et charges, achats, fournitures...) et si, en raison des politiques d'austérité, les dotations de l'état se réduisaient, nous pourrions être en difficulté, mais ce serait le cas de la plus grande majorité des communes notamment des plus petites.

Nous préparons donc le budget 2013 avec un grand souci d'économie en maintenant notre volonté de ne pas augmenter les impôts. Il faut rappeler que les taux pour la commune n'ont subi aucune augmentation depuis 8 ans.

Par ailleurs, l'engagement d'un 2^e employé en contrat aidé pour 3 ans ne devrait pas avoir d'incidence négative sur le budget. Au contraire, compte tenu des aides accordées et des économies que l'on peut par ailleurs en attendre sur un certains de petits travaux d'entretien, cette embauche devrait nous apporter de nouvelles marges de manœuvre sans surcoûts.

En synthèse :

1. Nous finissons l'année 2012 avec un solide excédent budgétaire
2. Nous avons remboursé nos lignes de trésorerie ouvertes pendant les travaux
3. Notre charge financière de remboursement d'emprunts n'a pas augmentée
4. La part communale de nos impôts locaux reste identique depuis 8 ans. Elle ne sera pas augmentée en 2013.
5. Les principaux investissements nécessaires et souhaités par la population ont été réalisés.

Par conséquent, si des restrictions nous étaient imposées, nous pourrions maintenant différer les prochaines dépenses. Nous pouvons donc, pour notre commune, envisager 2013 avec une relative confiance.

Evolution des taxes communales

Saint Paul la Coste

Evolution des taxes

	base locative	Taxe habitation		taxe spéc équip	Foncier bâti			taxe spéc	Foncier non bâti				taxe spéc	ordures ménagères
		commune	Départ		commune	Départ	Région		commune	Départ	Région	ch agric		
2001														
2002														
2003	+1,5%	7,19	8,89		11,12	13,18	2,55		63,42	40,62	5,37	14,8		9,39
2004	+1,5%	10,2	8,89		14,2	13,18	2,55		66,5	40,62	5,37	15,1		9,4
2005	+1,8%	10,2	9,16		14,2	13,58	4,59		66,5	41,84	5,37	15,2		9,75
2006	+1,8%	10,2	9,32		14,2	13,82	4,62		66,5	42,58	5,37	15		11,75
2007	+1,8%	10,2	9,32		14,2	13,82	4,7		66,5	42,58	5,37	14,7		11,96
2008	+1,6%	10,2	9,32		14,2	13,82	4,77		66,5	42,58	5,37	15,4		12,2
2009	+2,5%	10,2	9,65	0,143	14,2	14,3	4,86	0,214	66,5	44,07	5,37	15,4	0,631	12,57
2010	+1,2%	10,2	9,65	0,152	14,2	14,3	4,86	0,227	66,5	44,07	5,37	15,5	0,747	12,7
			Agglo								Agglo			
2011	+2%	10,2	10,57	0,15	14,2	21,82		0,231	66,5	51,84	3,07	15,4	0,724	12,83
2012	+1,018%	10,2	10,57	0,157	14,2	22,41		0,232	66,5	51,84	3,07	15,4	0,767	12,83

NB : 1) la base locative est réévaluée tous les ans suivant un taux décidé par le Parlement et qui s'impose à tous.

2) La comparaison des taux de St Paul la Coste par rapport à la moyenne des communes du département du Gard montre que nous sommes au niveau de la moyenne sauf pour le foncier non bâti:

- Taxe d'habitation ; 10,2 à St Paul et 10 en moyenne sur le département
- Foncier bâti ; 14,2 à St Paul et 14 en moyenne sur le département
- Foncier non bâti ; 66,5 à St Paul et 44 en moyenne sur le département